



ACCUEIL

Vous êtes 1841 connecté(s) dont 4 membre(s)

RECHERCHER*

SANTÉ
HYGIÈNE

POLITIQUE
GÉNÉRALE

ECONOMIE
FINANCE

JUSTICE
DÉMOCRATIE

CULTURE
SPORTS

EDUCATION
EMPLOI

PÊCHE, ELEVAGE
AGRICULTURE

URBANISME
ENVIRONNEMENT

ISLAM
RELIGION

FAITS DIVERS
INSOLITE

+ Lus /7 jours /30 jours

Urgent : Balla Touré extrait de la maison...

Le Parquet général requiert la peine de mort...

Communiqué de presse : Nomination de M. Mohamed...

Kemi Séba appelle à l'interpellation du...

Mauritanie | Vacances présidentielles : Aziz...

ANNONCEURS



CLASSEMENT

Moy. 3 derniers mois

Traffic Rank
cridem.org

95,942

Powered by Alexa



27-03-2011 00:00 - A qui profite le mutisme de la société civile ?



Dans la deuxième partie de ce documentaire nous avons attiré l'attention de notre opinion publique sur la lâche complicité entre les ongs lucratives et les magouilleux travaillant dans les dites compagnies minières. Dans cette troisième partie nous évoquons la situation très déplorable de la ville d'**Akjoujt** et des localités environnantes. Cette

situation qui s'est empirée avec l'arrivée de la **MCM** et l'intense exploitation de la mine en plus de la radioactivité qui en résulte s'avère sans fin.

La cyanure, les produits chimiques, les réserves radioactives aux pieds du barrage dit **ould Christophe**, le manque de rigueur dans l'utilisation des masques et l'utilisation d'une main d'œuvre peu éduquée sur les dangers de la décharge et le stockage des explosifs de type **TNT** et autres :

Voilà ce que rapporte directement la firme de la **MCM** pour les pauvres populations de l'**Inchiri**. Cette petite population qui avoisine les 9000 habitants n'a pas su tirer profit de la richesse de son territoire qui regorge de plusieurs riches variétés de minerais. Trois grands dossiers continuent de peser lourds dans le quotidien de ces pauvres populations et qui semblent difficiles ou loin d'être résolu :

- Le dossier de l'impact environnemental
- Le dossier du traitement de la main d'œuvre
- Le dossier des retombées socioéconomiques de l'exploitation minière.

Pour le premier dossier, il est sans ambages que cette société étrangère n'a jamais respecté le cahier de charge devant se soumettre au respect et à la protection de l'environnement.

Les simples exemples que nous venons de citer ci-haut mentionnent l'indifférence de ces exploitants devant les effets à moyen terme de l'extraction du minerai. Cependant s'il n'y avait pas la complicité et le mutisme payé des ongs opérant dans le domaine, ces firmes allaient se conformer comme partout dans le monde aux règles d'exploitation protégeant l'environnement à court, moyen et long terme.

Néanmoins, comme nous l'avions évoqué auparavant, aucune de ces ongs n'a signalé depuis que la **MCM** travaillait à **Akjoujt**, une simple irrégularité touchant l'environnement. Alors qu'en fait cela est flagrant et n'a besoin d'aucune preuve.

Jusqu'à quand nos ongs s'intéressent plus aux cartables et aux traitements des faveurs que de s'occuper des problèmes et difficultés qui nuisent à la vie du citoyen ? A qui profite le mutisme de la société civile ? Aux firmes étrangères ! Dans la 4ème partie nous continuons Inchaallah de démasquer les le mutisme de la société civile.

Mohamedou ould Boydiye
Sociologue et journaliste indépendant
congrim@yahoo.fr
Source : chroniques Wadanaïses

"Libre Expression" est une rubrique où nos lecteurs peuvent s'exprimer en toute liberté dans le respect de la CHARTRE affichée.

Les articles, commentaires et propos sont la propriété de leur(s) auteur(s) et n'engagent que leur avis, opinion et responsabilité.

Source : [ibnssahra](#)

Commentaires : 0

Lus : 375

Impression : Cliquez ici pour imprimer l'article

POSTEZ UN COMMENTAIRE

Charte des commentaires

A lire avant de commenter! Quelques dispositions pour rendre les débats passionnants sur Cridem :

Commentez pour enrichir : Le but des commentaires est d'instaurer des échanges enrichissants à partir des articles publiés sur Cridem.

Respectez vos interlocuteurs : Pour assurer des débats de qualité, un maître-mot: le respect des participants. Donnez à chacun le droit d'être en désaccord avec vous. Appuyez vos réponses sur des faits et des arguments, non sur des invectives.

Contenus illicites : Le contenu des commentaires ne doit pas contrevenir aux lois et réglementations en vigueur. Sont notamment illicites les propos racistes ou antisémites, diffamatoires ou injurieux, divulguant des informations relatives à la vie privée d'une personne, utilisant des œuvres protégées par les droits d'auteur (textes, photos, vidéos...).

Cridem se réserve le droit de ne pas valider tout commentaire susceptible de contrevenir à la loi, ainsi que tout commentaire hors-sujet, promotionnel ou grossier. Merci pour votre participation à Cridem!

Les commentaires et propos sont la propriété de leur(s) auteur(s) et n'engagent que leur avis, opinion et responsabilité.

Commentaires (0)

IDENTIFICATION

Pour poster un commentaire il faut être membre .

Si vous avez déjà un accès membre .
Veuillez vous identifier sur la page d'accueil en haut à droite dans la partie IDENTIFICATION ou bien [Cliquez ICI](#) .

Vous n'êtes pas membre . Vous pouvez vous enregistrer gratuitement en [Cliquant ICI](#) .

En étant membre vous accéderez à TOUS les espaces de CRIDEM sans aucune restriction .



[NOUS CONTACTER](#) [CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE CRIDEM](#) [INFORMATIONS SUR CRIDEM](#)

Copyright 2016 CRIDEM (Carrefour de la République Islamique DE Mauritanie)
Enseigne de Cridem Communication - Sarl - Tous droits réservés